



## Cotisation individuelle pour les NON AMICALISTES

CENTRE de : .....

Nom	Prénom	Adresse	Grade	Date de naissance	Adhésions : UDSP / URSP / FNSP + assurances de la MNSP					TOTAL
					SPV	SPP	Ancien SP de - 75 ans	Ancien SP de + 75 ans	PATS	
					43,50 €	43,50 €	33,75 €	25,55 €	37,05 €	

*Cocher la case correspondante à votre catégorie*

Les assurances complémentaires de la MNSP ont pour but de vous apporter un complément de garanties (accident corporel, matériel et véhicule) pour toutes vos activités liées au SDIS ou à l'UDSP.

Règlement par chèque à l'ordre de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne **avant le 1er avril 2018.**

**A retourner à :**

Secrétariat de l'UDSP de la Vienne  
 Graziella SAVIGNY  
 11, avenue Galilée - CS 60120  
 86961 Futuroscope Cedex